



**VILLEJUIF**  
Tout cède à notre union



---

## COMPTE RENDU

### Conseil municipal des enfants

Du 20 novembre 2024

---

Ce mercredi 20 novembre 2024 a eu lieu une réunion du Conseil municipal des enfants.

#### **À l'ordre du jour :**

POINT 1 : le rôle des Conseillers et les attentes

POINT 2 : retour sur les projets proposés lors de la Conseil d'installation. Les possibilités d'actions, ainsi que les limites des champs d'action

POINT 3 : être citoyen, c'est quoi ?

POINT 4 : Le fonctionnement des institutions nationales et locales

Point 5 : le fonctionnement d'une mairie et le parallèle avec le CME

POINT 6 : les commissions

POINT 7 : le week-end d'intégration

POINT 8 : la journée des droits de l'enfant. Le rôle à jouer le samedi 23 novembre

---

#### **POINT 1 : le rôle des Conseillers et les attentes**

Le Conseil des enfants est un acteur de la vie locale. À ce titre, il décide et met en œuvre des actions ayant un intérêt commun.

Enfin, il a été aussi rappelé de l'importance de l'engagement dont les Conseillers doivent faire preuve, tout au long de leur mandat. La participation aux réunions et aux diverses activités de conseil doit faire l'objet d'une forte assiduité.

#### **POINT 2 : retour sur les projets proposés lors du Conseil d'installation. Les possibilités d'action, ainsi que les limites des champs d'action**

Les enfants proposent des actions ou des projets qui sont en lien avec la vie de leur école, de leur quartier et de la commune.

Lors du Conseil d'installation, les enfants ont émis des idées de projet intéressant pour leurs écoles, mais aussi pour l'ensemble de leurs camarades :

« *Paroles des enfants* »

- ✓ Souhaite l'installation d'une boîte à idées dans l'école.
- ✓ Les enfants voudraient tous aller à la ferme de Tannerre-en puysaye.
- ✓ Ils aimeraient bien partir davantage pendant les petites vacances, avec des petites colonies, pour se séparer un peu de la famille.
- ✓ Voudraient qu'une équipe de pompiers fassent le tour des écoles pour apprendre les gestes d'urgence.
- ✓ Lutter contre le harcèlement.
- ✓ Avoir plus de personnes qui viennent à l'école présenter leur métier
- ✓ Créer « un journal » inter-école.
- ✓ ...

Il a été rappelé les limites des champs d'action de ce conseil. En effet, certaines doléances ont été émises telles que :

- ✓ Baisser le prix de la cantine.
- ✓ Signalement des fuites.
- ✓ Les toilettes sont sales et souvent bloquées, comme les robinets. Il y a des portes à réparer et des portes difficiles à ouvrir quand on les a fermées.
- ✓ Les couverts ne sont pas propres.
- ✓ Il manque une infirmière.
- ✓ Les enfants voudraient que les animateurs s'occupent plus d'eux. Ils trouvent qu'ils ne font presque pas de jeux, n'interviennent pas quand il y a des conflits et peu quand il y a des blessures.
- ✓ ...

Le Conseil municipal des enfants n'a pas directement les moyens d'agir sur ces requêtes. Elles peuvent être, soit réglées par les adultes sur chaque site, soit par des demandes concernées aux services de la ville.

**POINT 3** : Être citoyen, c'est quoi ?

Pour ce point, nous nous sommes appuyés sur le livret « du petit citoyen », distribué aux enfants élus lors du Conseil d'installation. Livret qui peut servir en classe ou dans les ADL pour aborder la citoyenneté avec tous les enfants.

Être citoyen, c'est être reconnu comme membre d'un pays. C'est avoir des droits civiques : droit de vote, droit d'être élu, droit à la justice...

Et ce sont aussi des devoirs : payer des impôts, respecter les lois, respecter les autres, s'inscrire à la journée « défense et citoyenneté » ...

Nous avons échangé et mis en avant de la nécessité de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et de la charte des droits de l'enfant, ainsi que la Constitution qui font de notre pays une démocratie.

**POINT 4** : Le fonctionnement des institutions nationales et locales et parallèle avec le CME

Nous avons fait un point sur le fonctionnement de notre démocratie, le pouvoir du président de la République, des ministres, des députés et des sénateurs.

Comment sont créées les lois et le circuit avant qu'elles ne soient abrogées ?  
La différence entre une démocratie et une dictature.

L'utilité d'un Conseil municipal, des décisions prises, ainsi que la possibilité de débattre et de pouvoir s'exprimer librement.

Ce qui sera fait lors des CME.

**Point 5** : Le fonctionnement d'une mairie

Pour ce point, nous nous sommes appuyés sur le document créé par la Direction des Actions Éducatives. Document qui peut servir à tous si nécessaire.

Nous avons répondu aux questions suivantes :

- ✓ C'est quoi une mairie ? La mairie est une collectivité territoriale qui représente une commune.
- ✓ Quel est l'objectif d'une mairie ? Elle a pour objectif de satisfaire les besoins quotidiens de la population et de devenir le premier interlocuteur local des administrés.
- ✓ Quel est son champ d'action ? L'état civil, l'urbanisme, le logement, les écoles, les équipements...
- ✓ C'est quoi un maire ? C'est comme le chef de la ville. Il est aidé par des adjoints et des conseillers municipaux. C'est le chef des agents communaux. Il garantit la sécurité de toute la population de la ville. Il décide d'améliorer les choses dans la ville (les écoles, les gymnases, la cantine, les bâtiments, la propreté de la ville...)
- ✓ Quels sont les symboles de la république française ? Le drapeau tricolore. La Marianne, et sa devise, Liberté, Égalité, Fraternité. La Marseillaise
- ✓ Quel est la devise de Villejuif ? Tout cède à notre union.

## **POINT 6** : les commissions

Il a été rappelé ce qu'est une commission, quelles sont-elles, et quelles sont leurs objectifs.

Une commission, c'est une réunion en petit nombre pour travailler plus sereinement sur les projets proposés, avant qu'ils soient votés en réunion plénière.

Vivre ensemble dont l'objectif est de promouvoir la tolérance et le respect entre tous.

La solidarité visant à améliorer l'entraide entre les habitants de la ville, ou ailleurs en France ou dans le monde.

L'écologie dont l'objectif est de développer des initiatives qui tendent vers le respect et la préservation de l'environnement.

Restauration dont l'objectif vise à l'amélioration du temps de la pause méridienne.

Il a été demandé aux conseillers de réfléchir à la commission dans laquelle ils souhaitent siéger.

## **POINT 7** : Le week-end d'intégration

Le week-end d'intégration est un week-end où les Conseillers découvrent leurs rôles, participent à des ateliers pour l'aisance oratoire (éloquence, média training), et des ateliers théâtre pour le maintien en public et l'acquisition des notions de débat et argumentations.

Il a lieu à Tannere-en-Puysaye, à deux heures en car de Villejuif, du vendredi 17 janvier 2025 au dimanche 19 janvier 2025.

Il est prévu pour 35 enfants.

Un deuxième week-end est prévu en 2025, pour 35 enfants. La date n'est pas encore définie.

## **POINT 8** : La journée des droits de l'enfant. Le rôle à jouer le samedi 23 novembre

La première mission de représentation du CME, est la participation à la journée événementielle organisée par la Ville de Villejuif, le samedi 23 novembre, dans le cadre des Droits de l'enfant.

Le CME aura deux stands (halle des sports Colette Besson et à la MPT Gérard Philipe). Les enfants du CME auront pour mission de se présenter à la population, et questionner leurs jeunes camarades sur « la ville idéale ».

Une fois fait, leur deuxième mission sera de présenter un projet avec les réponses obtenues.

---

## INFORMATIONS

Pour faire évoluer la méthode de travail du CME, nous changerons la façon de travailler. Étant donné la richesse des projets, il se peut que les commissions deviennent des groupes de travail par projets.

La seconde réunion du CME aura lieu le mercredi 29 janvier de 14 h 15 à 16 h.

L'ordre du jour de cette réunion sera :

POINT 1 : Retour sur les projets proposés.

POINT 2 : Classifications des projets (écoles, quartiers, ville)

POINT 3 : Méthodologie de projet

POINT 4 : Choix des projets par les conseillers